

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 348

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la seconde phrase de l'alinéa 55, après le mot :

« sont »,

insérer les mots :

« l'augmentation du taux de disponibilité du matériel existant, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos forces spéciales sont, comme les trois armées, impactées par le faible taux de disponibilité de certains matériels. C'est notamment le cas pour l'hélicoptère NH90 qui, à cet égard, rencontre encore de trop grandes difficultés. Ainsi, à titre d'exemple, la directrice de la DMA a fait état de seulement 7 NH90 Caïman disponibles sur un parc de 27 en janvier 2022. C'est la raison pour laquelle cet amendement vise à intégrer la nécessité non seulement de poursuivre la livraison de nouveaux matériels, mais également d'augmenter le taux de disponibilité des matériels déjà existants des forces spéciales.